



PROGRAMME

- Edito
- Cahier des Charges Type Bâtiments 01.10
- Synthèse des nouveautés
- Ergonomie d'utilisation
- 2024 en ligne de mire
- Le site portail des bâtiments
- L'application VitruV
- Les formations
- Nous contacter

EDITO

Cher(e)s professionnel(le)s de la Construction,

Nous vous annonçons la publication ce 31 octobre 2021 de la nouvelle version du Cahier des Charges Type Bâtiments : le CCTB 01.10.

S'inscrivant dans le Plan de Relance de la Wallonie, cette nouvelle version vise à rencontrer plusieurs enjeux essentiels tels que :

- une simplification pour une meilleure accessibilité des PME et TPE aux marchés publics ;
- une augmentation des articles concernant diverses thématiques pour faire face aux enjeux climatiques et énergétiques ;
- une intégration active dans la digitalisation de la construction ;
- un encouragement à intégrer l'économie circulaire dans la construction et la rénovation.

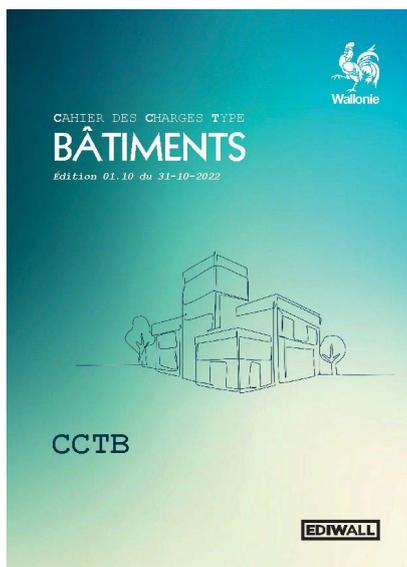
Le CCTB a été fortement enrichi par un travail de fond inspiré par le retour d'expérience du terrain et dans la perspective de ces enjeux.

Je tiens à remercier toutes celles et ceux qui se sont investis dans ce travail important portés par la volonté partagée de vous fournir un outil amélioré et encore plus en phase avec les évolutions du secteur.

Bonne lecture de la présente lettre d'information,

Mathurin SMOOS
Inspecteur général a.i.
Président du Comité de Pilotage du CCTB a.i.

CAHIER DES CHARGES TYPE BÂTIMENTS 01.10



Une nouvelle version du CCTB, le 31/10/2022

La nouvelle version 01.10 du CCTB sera disponible à la consultation et au téléchargement sur le site portail des bâtiments <https://bâtiments.wallonie.be> à partir du 31/10/2022.

Le CCTB à toutes les sauces

Le CCTB est aujourd'hui consultable directement sur le site portail des bâtiments <https://bâtiments.wallonie.be>. Il est également téléchargeable sous les formats PDF, DOCX et DOCA (format base de données pour le BIM et les logiciels d'aide à la rédaction de CSC).

SYNTHÈSE DES NOUVEAUTÉS

Cette nouvelle version du CCTB consiste en une mise à jour des clauses administratives et techniques du CCTB :

- Refonte et simplification des clauses administratives ;
- Ajout de prescriptions concernant les matériaux de réemploi ;
- Ajout de prescriptions concernant la certification CertIBEau ;
- Ajout de prescriptions concernant l'électromobilité ;
- Mise à jour de la structure du tome 7 partie basse tension et remplacement « moyenne tension » par « basse tension de 2ème catégorie » suivant RGIE 2020 ;
- Mise à jour normative et amélioration des descriptifs existants du CCTB ;
- Ajout de nouvelles prescriptions techniques pour plus de 150 éléments ;

Le CDR « Catalogue des Documents de Références » a également été complété et mis à jour pour plus de 570 normes et textes réglementaires.

Cette mise à jour conduit à un enrichissement des textes sans pour autant alourdir l'outil (à peine 70 pages supplémentaires dans le CCTB par rapport à la précédente version).

Ne dites plus 2022

Le nom du document a été légèrement adapté. La dénomination complète est à présent « Cahier des Charges Type Bâtiments », en abrégé « CCTB ».

Un point d'attention particulier aux petites entreprises

De par la refonte et la simplification de ses clauses administratives, le CCTB permet à présent de prescrire le cadre contractuel d'un marché public de travaux en 8 pages !

Les efforts de standardisation et de simplification apporté dans la relecture des clauses techniques contribueront également à réduire la taille des documents du marché.

Le tout pour un accès facilité aux marchés publics des entreprises de construction de toutes tailles.

Le CCTB à vos côtés face aux enjeux actuels

Performance énergétique, matériaux biosourcés et économie circulaire sont trois des thématiques couvertes par le CCTB 01.10.

En termes de performance énergétique, le CCTB met à disposition de nombreuses clauses permettant la réalisation d'une isolation de qualité et la mise en œuvre de systèmes performants, que ce soient des systèmes de chauffage, d'éclairage, de ventilation, de refroidissement ou d'eau chaude sanitaire.

Pour les matériaux biosourcés, le CCTB dispose d'une large gamme de prescriptions de ces matériaux dans des vastes domaines comme les maçonneries et les isolants.

En termes d'économie circulaire, vous trouverez :

- des prescriptions de démontage en vue d'une réutilisation (sur chantier ou hors du chantier) ;
- des prescriptions de mise en œuvre de matériaux issus du réemploi ;
- des prescriptions de mise en œuvre de matériaux recyclés ou composés pour partie de matériaux recyclés.

Le CCTB à l'heure du BIM



Nul n'ignore les enjeux du BIM (Building Information Modeling) dans la conception et la réalisation des projets. Une étude du CSTC (monographies 30 et 30.01) menée sur divers systèmes de classification indique que celle du CCTB répond à cet enjeu.

Documentation

Une note de publication de version (release notes) documentant les modifications réalisées entre les versions CCTB 01.09 et CCTB 01.10 sera téléchargeable sur la page [Téléchargement du CCTB](#) du site <https://batiments.wallonie.be>.

Nous espérons que ces notes de version extrêmement détaillées permettront à tous les utilisateurs de prendre connaissance des évolutions réalisées dans le CCTB 01.10 avec le degré de précision qu'ils souhaitent.

Rappel important – Note sur l'obsolescence des versions antérieures

L'ensemble des versions du CCTB est consultable et téléchargeable sur le site portail des bâtiments afin de permettre, en tout temps de prendre connaissance des prescriptions applicables à un marché en cours ou terminé.

Nous attirons toutefois l'attention des utilisateurs du CCTB sur le fait que la publication d'une nouvelle version du CCTB rend obsolète l'utilisation d'une version antérieure pour la rédaction d'un CSC d'un marché encore à publier. En effet, seule la version la plus récente du CCTB contient les mises à jour en matière de réglementation applicable.

Qu'en est-il dans le cadre d'un marché en cours de rédaction au 31/10/2022 : nous vous invitons à prendre connaissance du point Q1-02 de la FAQ CCTB sur la page

<https://batiments.wallonie.be/home/faq.html>.

ERGONOMIE D'UTILISATION

Simplification d'utilisation du CCTB

La distinction dans le CSC des précisions, compléments, dérogations et rappels par rapport au CCTB devient à présent une simple recommandation. L'objectif de cette mesure est de mieux coller avec les pratiques d'utilisation du CCTB rencontrées jusqu'à présent.

Nous vous invitons à relire « 00.4 Mode d'emploi » du CCTB qui a été simplifié à cet effet. Vous pouvez le consulter sur la page <https://batiments.wallonie.be/home/iframe-html.html>.



Refonte et simplification des clauses administratives

Les clauses administratives du CCTB ont subi une révision importante leur permettant de passer de 216 pages à 72 pages dans cette nouvelle version 01.10 du CCTB.

La structure reprend à présent :

- les éléments essentiels de la conception de la commande du marché en début de cahier des charges ;
- les dispositions relatives à la passation du marché ;
- les dispositions relatives à l'exécution du marché ;
- les documents composant l'offre en clôture de cahier des charges.

Les dispositions suivantes ont également été ajoutées/adaptées à l'occasion de cette refonte :

- mise à jour normative et réglementaire ;
- citation des seules bases légales sous une nouvelle rubrique intitulée « DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE » (et suppressions de la reprise in extenso de la réglementation sous la rubrique « AIDE ») ;
- tableaux de synthèse relatifs à la conception de la commande (lots, tranches, variantes et options) ;
- facturation électronique ;
- clauses de réexamen spécifiques, notamment concernant la gestion de déchets découverts en cours de chantier ;
- assurance décennale ;
- données à caractère personnel ;
- insertions d'éléments explicatifs et/ou exemplatifs sous la rubrique « AIDE ».

Simplification de la prescription des clauses sociales



Les prescriptions relatives aux clauses sociales sont à présent rassemblées sous le titre « A2.6 Clauses sociales ». Pour prescrire un effort de formation sur chantier, la sous-traitance à l'économie sociale ou la réservation du marché à l'économie sociale, il suffit à présent de préciser dans le cahier spécial des charges du marché les informations

requis par le « A2.6 Clauses sociales » et le tour est joué.

Votre attention est également attirée sur le fait que la nature de marché « Somme à justifier (SAJ) » est supprimée et remplacée par « Poste à remboursement (PAR) ».

Il est à rappeler que :

- cette nature de marché « PAR » ne peut être utilisée que pour l'élément « 02.25.1a Clauses sociales de formation » dans le cadre d'une clause sociale exécutée sous forme de formation ou dans le cadre d'une clause sociale de formation ;
- le montant de ce poste est imposé par l'adjudicateur dans le métré récapitulatif. Le soumissionnaire ne peut donc modifier le montant pour ce poste au métré récapitulatif (voir « A2.6 Clauses sociales »).

Plus d'informations sur les clauses sociales :

- via la page <https://marchespublics.wallonie.be/home/pouvoirs-adjudicateurs/passer-un-marche-public-responsable/quels-sont-les-clauses-et-outils-specifiques-a-chaque-type-de-marche/marches-de-travaux.html>
- et via le réseau des facilitateurs clauses sociales <https://marchespublics.wallonie.be/home/pouvoirs-adjudicateurs/passer-un-marche-public-responsable/quels-sont-les-clauses-et-outils-specifiques-a-chaque-type-de-marche/marches-de-travaux/facilitateurs-clauses-sociales.html>.

2024 EN LIGNE DE MIRE...

La prochaine version du CCTB est planifiée pour janvier 2024. De nombreuses améliorations sont encore à l'étude.



Amélioration continue du CCTB : merci de votre participation !

Continuez à transmettre vos remarques sur le contenu actuel du CCTB ainsi que vos suggestions de prescriptions au comité technique du CCTB à l'adresse infoCCT.suggest@CCTB.zendesk.com. Plusieurs d'entre elles ont été prises en compte dans la présente mise à jour et d'autres serviront sans aucun doute dans les prochaines versions du CCTB.

LE SITE PORTAIL DES BÂTIMENTS

<https://batiments.wallonie.be>

CCT Bâtiments
Site de mise à disposition

Accueil - Plan du site - Contact

Début de la recherche...

Pas encore inscrit ? [Se connecter](#) Mot de passe oublié ?

ACCUEIL

CCTB
Consultation
Téléchargement
Application VitruV

Aide
Aide
FAQ
Formations

Newsletter
S'inscrire
Se désinscrire
Archives

Plus
Contacts
Liens utiles
Documents utiles

A la une
Travaux de réemploi - Propositions de clauses
Terres excavées - Modèle de CSC
Electromobilité - Modèle de CSC

Agenda
Prochaines formations dès janvier 2023

Le Cahier des Charges Type Bâtiments
(en abrégé CCTB)

constitue la référence pour l'établissement de Cahiers Spéciaux des Charges de qualité dans la prescription de travaux de constructions ou rénovations de bâtiments. Il est constitué d'une **bibliothèque d'environ 9.500 éléments**.
Par la référence au CCTB, les divers intervenants d'un projet de construction ont la possibilité de bénéficier de l'expertise technique accumulée au travers de la rédaction de cette bibliothèque. L'auteur de projet peut préciser, compléter ou modifier ces informations lors de la rédaction du Cahier Spécial des Charges de l'ouvrage qui lui aura été commandé.

L'application gratuite **VitruV**

est une application bureautique de rédaction de Cahiers Spéciaux des Charges basés sur le CCTB. Sur base d'un encodage du projet, elle permet la production de descriptifs administratifs et techniques, métrés estimatifs, détaillés et récapitulatifs sous les formats de sortie DOCX et XLSX.

[CONSULTER LE CCTB](#) [TÉLÉCHARGER LE CCTB](#) [TÉLÉCHARGER VITRUV](#) [BESOIN D'AIDE ?](#)

Le CCTB est d'un intérêt majeur. C'est d'ailleurs ce qui pousse près de 80.000 visiteurs identifiés chaque année sur son site portail.

Publication du CCTB 01.10

À partir du 31 octobre 2022, la version 01.10 du CCTB sera disponible [à la Consultation](#) sur le site portail des bâtiments sous le format HTML et téléchargeable en format PDF et DOCX sur la [page Téléchargement](#) et également dans [l'application VitruV](#).

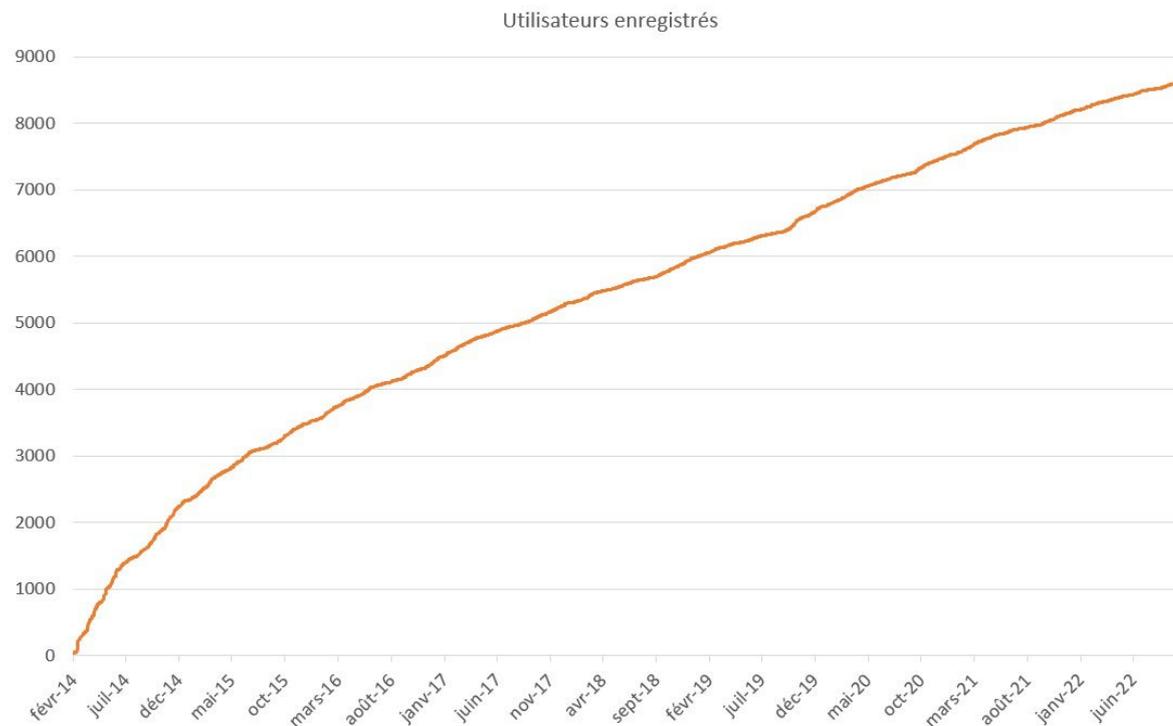
Les versions antérieures (du CCTB 01.01 au CCTB 01.09) restent toujours consultables sur la page téléchargement → [Archives du CCTB](#).

Newsletters CCTB

Pour rappel, toutes les newsletters sont toujours disponibles sur le site portail <https://batiments.wallonie.be/home/archives-newsletter.html>.

L'APPLICATION VITRUV

Depuis le lancement du CCTB en février 2014, vous êtes plus de 8500 utilisateurs à vous être enregistrés sur le site portail des bâtiments pour télécharger l'application VitruV.



Publication du CCTB 01.10

À partir du 31 octobre 2022, la version 01.10 du CCTB sera disponible directement dans l'application VitruV. Moyennant connexion sur Internet, cette mise-à-jour du CCTB sera détectée et téléchargée automatiquement par le logiciel VitruV. Cette opération peut prendre plusieurs minutes.

Pour les projets en cours de rédaction de même que pour les modèles de cahiers des charges, une fiche procédure explicite la conversion d'un fichier basé sur le CCTB 01.09 vers un fichier basé sur le CCTB 01.10. Consultez cette fiche « 04g_Mettre à jour le CCTB de référence (octobre 2022).zip » téléchargeable dans le [Manuel d'utilisation de VitruV](#).

Prescription simplifiée d'une clause sociale flexible ou de formation avec VitruV et le CCTB 01.10

Une fiche procédure et un modèle de CSC sont mis à disposition pour faciliter la prescription dans VitruV d'une clause sociale flexible ou de formation. Ce modèle introduit notamment la nouvelle nature de marché « PAR – Poste À Remboursement ». Consultez cette fiche « 47_La nature de marché PAR sous VitruV 1.3.1.zip » téléchargeable dans le [Manuel d'utilisation de VitruV](#).

LES FORMATIONS



Début 2023, le SPW organisera via l'IFAPME des formations gratuites destinées aux pouvoirs adjudicateurs, auteurs de projets et entreprises pour favoriser la construction durable dans les marchés publics, notamment concernant le Cahier des Charges Type Bâtiments (initiation au CCTB et application VitruV) : <https://batiments.wallonie.be/home/formations.html>
N'hésitez pas à vous inscrire en liste d'attente pour être tenus informés en priorité des dates et lieux de formations. Pour ce faire, écrivez à infocct.formations@CCTB.zendesk.com.
La suite dans nos prochaines lettres d'information...

NOUS CONTACTER

Avant de nous contacter pour une question ou un problème technique, vous pouvez consulter :

- la [rubrique d'aide](#) ;
- la liste des questions fréquemment posées (et leurs réponses) dans [la FAQ](#) ;
- les [fiches d'aide](#) mises dans la page de téléchargement de l'application VitruV.

Les réponses que vous cherchez s'y trouvent probablement déjà.

Dans le cas contraire, vous pouvez envoyer directement un mail à une des adresses de contact référencées sur [la page de Contacts](#). Chacune de ces adresses correspondant à une catégorie d'utilisateurs et de sujets de message différents.

Pour répondre au mieux à l'ensemble des utilisateurs souhaitant recevoir de l'aide, veuillez prendre note que les demandes d'aides se font uniquement par e-mail. Nous vous remercions pour votre patience.